



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN DE RÉOUVERTURE ANNONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE



| | | |
|-------------|-------------|--------------|
| 19 mai 2021 | 9 juin 2021 | 30 juin 2021 |
|-------------|-------------|--------------|

| RESTAURATION – HOTELLERIE | | | |
|--------------------------------|--|---|---|
| Restaurants | <p>Terrasses ouvertes à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Protocole sanitaire Espace situé en extérieur et à l'air libre, patios inclus. Sont exclues les terrasses closes et couvertes ou situées à l'intérieur d'un centre commercial Sont également interdits, les cloisonnements latéraux de la terrasse dont la dimension fait obstacle au renouvellement de l'air naturel</p> | <p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p> | <p>Terrasses ouvertes à 100 %</p> <p>Intérieur ouvert à 100 %</p> <p>Pas de nombre maximal de convives admis par table</p> <p>Protocole sanitaire si la situation l'exige</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar ?</p> |
| Bars | <p>Intérieur fermé Sauf pour l'accès aux commodités et l'accès aux terrasses s'il faut traverser l'établissement</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p> | | |
| Restauration des hôtels | <p>Restaurants réservés aux clients des hôtels</p> <p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p> | <p>Ouverture aux clients extérieurs À 50 % de la capacité d'accueil</p> <p>Terrasses ouvertes à 100 % → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p> | <p>Ouverture à 100 %</p> |
| Discothèques | Fermeture | | Point d'étape avec le gouvernement le 15 juin 2021 |

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

CULTURE

| | | | |
|---|--|--|---|
| Musées Monuments Expositions Visites guidées... | Ouverture avec 8 m ² d'espace par visiteur Protocole sanitaire à respecter | Ouverture avec 4 m ² d'espace par visiteur | Suppression de la jauge |
| Cinémas Salles de spectacles Théâtre Concerts assis... | Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 800 spectateurs maximum | Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil 5.000 spectateurs maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Concerts et salles en configuration debout | Fermeture | | Ouverture Jauge fixée localement par le préfet Protocole sanitaire à respecter Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Festival de plein air debout | Fermeture | | Ouverture Jauge fixée localement par le préfet 4 m ² minimum par festivalier Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Festival de plein air assis | Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 1.000 spectateurs maximum | Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil 5.000 spectateurs maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Ouverture Jauge fixée localement par le préfet Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Bibliothèques | Ouverture avec 8 m ² d'espace par visiteur Un siège sur deux reste vide | Ouverture avec 4 m ² d'espace par visiteur Un siège sur deux reste vide | Suppression de la jauge |
| CEREMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES | | | |
| Mariage PACS en mairie | Un siège sur trois peut être occupé | Un siège sur deux peut être occupé | Toutes les places assises peuvent être occupées |
| Cérémonies religieuses | Positionnement en quinconce entre les rangées | | |
| Cérémonies funéraires en extérieur | Jauge de 50 personnes | Jauge de 75 personnes | Suppression de la jauge |

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

SALONS ET RASSEMBLEMENTS

| | | | |
|---|---|--|------------------------------------|
| Rassemblements en extérieurs | Limitation à 10 personnes sauf pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle | | Suppression des limitations |
| Rassemblements en intérieur salles des fêtes, salles polyvalentes, Chapiteaux... | Ouverture à 35 % de la capacité d'accueil 800 spectateurs maximum | Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge |
| Salons et foires | Fermeture | Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge |

COMMERCES

| | | | |
|-----------------|--|--|--------------------------------|
| Magasins | Réouverture des commerces 1 seul client dans les magasins de moins de 8 m ² , Jauge de 8 m ² par client pour les magasins de plus de 8 m ² . | Jauge de 4 m² par client | Suppression de la jauge |
| Marchés | Jauge de 8 m ² par personne en intérieur Jauge de 4 m ² par personne en extérieur | Jauge de 4 m ² par personne en intérieur Suppression de la jauge en extérieur | Suppression de la jauge |

LOISIRS

| | | | |
|--|--|--|--|
| Casinos | Activités sans contact autorisées (machines à sous, ...) Jauge à 35 % de la capacité d'accueil | Reprise de l'ensemble des activités Jauge à 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Bowlings Escape games Salles de jeu | Fermeture | Reprise avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Zoos | Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil | Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil | Suppression de la jauge |

TOURISME ET VACANCES

| | | | |
|---|--|---|---|
| Camping Auberges Résidences de tourisme | <p style="text-align: center;">Ouverture des hébergements individuels et familiaux</p> <p style="text-align: center;">Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (restauration, bar, piscine, etc.).</p> <p style="text-align: center;">Table de 6 personnes maximum y compris dans les refuges de montagne</p> | | |
| Centres de loisirs Accueil de mineurs sans hébergement | <p style="text-align: center;">Ouverture avec protocole sanitaire adapté</p> | | |
| Colonies de vacances Camps de scouts Accueil de mineurs avec hébergement | <p style="text-align: center;">Accueil suspendu</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les mineurs handicapés, relevant de l'aide sociale ou placés sous protection judiciaire</p> | <p style="text-align: center;">Accueil autorisé à compter du 20 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">Protocole sanitaire adapté</p> | |
| Thalassothérapies | <p style="text-align: center;">Fermeture</p> | <p style="text-align: center;">Ouverture avec une jauge de 35 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p> | <p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p> |
| Thermes | <p style="text-align: center;">Ouverture avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil</p> | | <p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p> |
| Croisière en bateau | <p style="text-align: center;">Fermeture</p> | <p style="text-align: center;">Fermeture</p> | <p style="text-align: center;">Retour à 100 % des passagers</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 passagers à bord</p> |
| Petits trains touristiques routiers | <p style="text-align: center;">Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les groupes familiaux</p> <p style="text-align: center;">Interdiction de la restauration à bord</p> | <p style="text-align: center;">Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs</p> | <p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p> |
| Remontées mécaniques | <p style="text-align: center;">Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil</p> <p style="text-align: center;">Sauf pour les groupes familiaux</p> <p style="text-align: center;">Ouverture à 100 % des remontées en ville</p> | <p style="text-align: center;">Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil</p> | <p style="text-align: center;">Suppression de la jauge</p> |

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

| | | | |
|--|--|---|---|
| Enseignement supérieur (salles de classe, amphithéâtre) | Ouverture avec une jauge de 35 % de la capacité d'accueil Protocole sanitaire renforcé. Report des examens universitaires prévus jusqu'au 2 mai inclus. Maintien des concours nationaux et des examens en santé dans le cadre du protocole actuel. | Maintien de la jauge de 50 % Possibilité d'organiser les examens en présentiel ou en distanciel. | |
| Organismes de formation | Reprise en présentiel si le distanciel n'est pas possible Examens en présentiel avec protocole adapté. | Reprise en conditions normales | |
| Conservatoire | Reprise de l'enseignement Présentiel pour tous les publics des conservatoires, qu'il s'agisse des professionnels ou des étudiants. Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum. | Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Ecoles de danse | Ouverture aux mineurs et majeurs professionnels → fermées aux majeurs non prioritaires Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum | Ouverture aux mineurs et majeurs professionnels → contacts interdits Jauge de 35 % de la capacité d'accueil de la classe Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs | Reprise de toutes les activités Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |
| Ecoles d'art lyrique | Pratique en individuel uniquement | | Reprise de l'activité avec protocole adapté Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs |

19 mai 2021

9 juin 2021

30 juin 2021

SPORTS EN SALLE OU EN PEIN AIR

| | | | |
|---|--|--|---|
| Etablissements sportifs de plein air Stades, piscines extérieures, ...) | Fin des restrictions pour les publics prioritaires des sportifs Sports sans contact autorisé pour le grand public Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 1.000 personnes maximum | Reprise des sports sans contact pour tous Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes | Suppression de la jauge Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs. |
| Etablissements sportifs couverts piscines couvertes, salles de sport, gymnases, sport indoor, ... | Ouverture aux mineurs en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire → fermées aux majeurs non prioritaires Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 800 personnes maximum | Reprise des sports sans contact pour tous Jauge de 50 % de la capacité d'accueil des pratiquants Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes | Reprise de tous les sports sans restrictions Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 spectateurs Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs. |
| Pratiques sportives en extérieur | Groupes de 10 personnes maximum Interdiction des activités avec contact | Groupes de 25 personnes maximum Reprise des sports de contact | Fin des restrictions |
| Compétition sportive de plein air sur l'espace public surf, courses de voile, motonautisme, marathons, trails, courses cyclistes... | Pas de restriction pour les sportifs professionnels Groupe de 50 participants pour les sportifs amateurs Interdiction pour les spectateurs d'être debout Jauge de 35 % de la capacité d'accueil des spectateurs 1.000 personnes maximum Sur le parcours, rassemblements limités à 10 personnes | Limite fixée à 500 participants pour les sportifs amateurs Interdiction pour les spectateurs d'être debout Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum Sur le parcours, rassemblements limités à 10 personnes | Limite fixée à 2.500 participants pour les sportifs amateurs Pass sanitaire exigé si + de 1.000 personnes Possibilité d'être debout pour les spectateurs Jauge de 4 m²/ spectateur Le préfet fixe la jauge du nombre de spectateurs. |